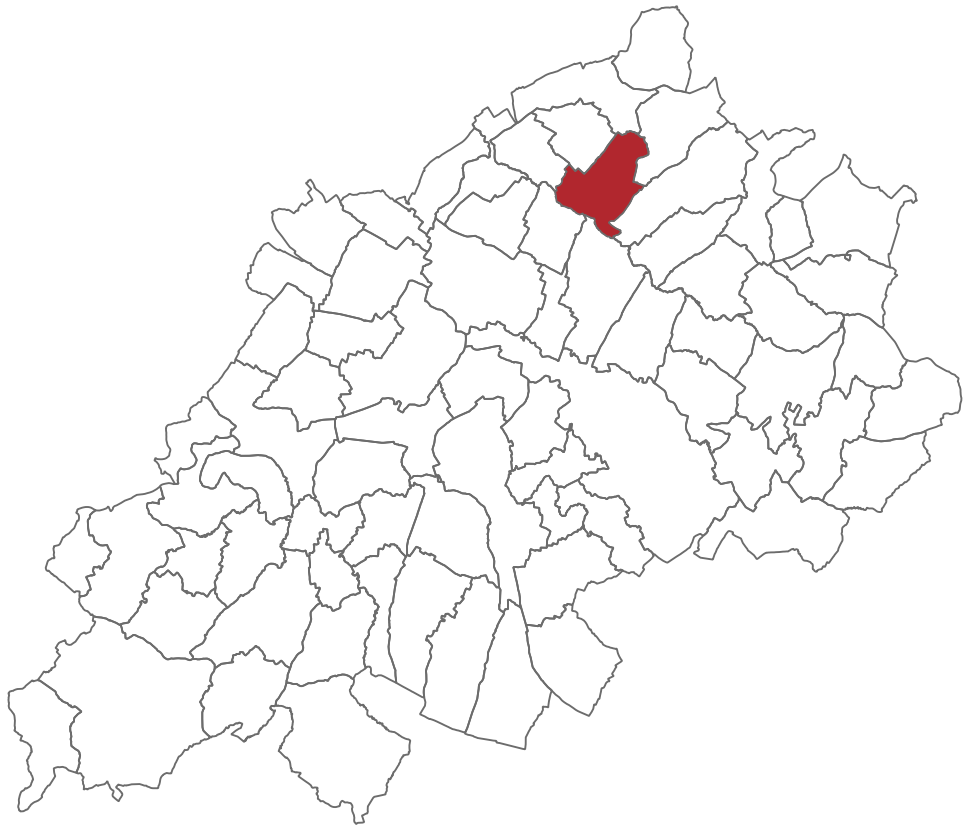


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Trun



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
 - ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

— Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

— Chemin à conserver et à créer

- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

- ZONAGE**
- UAa : Centre-ville d'Argentan
 - UAAb : Centre bourg dense à dominante d'habitat
 - UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
 - UCa : Secteur d'habitat pavillonnaire dense ou à densifier
 - UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
 - UH : Secteur de hameau ou de petit village
 - UJ : Secteur urbain de jardin
 - UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
 - UZ : Zone d'activité économique
 - N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - Nl : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs ou de tourisme
 - A : Zone agricole
 - AUH
 - AUZ

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte